

M. J. J. HUGHES (King) (I.P.-E.) propose comme amendement l'adjonction du paragraphe suivant :

Et un état des dépenses que le département des Travaux publics a faites dans les comtés de Queen et King pendant les années et les périodes ci-dessus mentionnées.

Egalement, le chiffre total des dépenses faites dans ladite province par le département des Postes, celui des Chemins de fer et des Canaux, et celui de la Milice et de la Défense; de plus, le chiffre total des dépenses faites par le département de la Marine et des Pêcheries, y compris le développement, la propagation et la protection des pêcheries, et le maintien de la communication d'hiver à travers le détroit de Northumberland, durant les années et les périodes ci-haut mentionnées.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) : J'appelle l'attention de monsieur le premier ministre et de l'honorable chef de l'opposition sur le grand nombre d'avis de motion entraînant le dépôt de dossiers et qui occasionnent bien du travail inutile. La motion demande simplement un état des dépenses que le département des Travaux publics a faites au cours de certaines périodes dans l'île du Prince-Edouard. Rien n'empêche l'honorable député de feuilleter le rapport du département et d'ajouter les chiffres. On vient justement de me remettre un dossier en réponse à une motion que l'honorable chef de l'opposition a faite l'année dernière demandant le dépôt de certains renseignements au sujet des rapides Saint-André. Ce dossier comprend 1.000 pages de texte dactylographié, et je puis assurer l'honorable chef de l'opposition que nous n'avons pas dans le département un personnel assez nombreux pour préparer ces rapports à temps pour qu'ils lui soient de quelque utilité.

M. R. L. BORDEN : Les ministres ont l'habitude de s'aboucher avec les députés intéressés, quand il s'agit du dépôt de dossiers qui entraîne un surcroît de travail dans un département quelconque. Le très honorable premier ministre a appelé mon attention, à cette session, sur une motion que j'ai faite tendant au dépôt de certaine correspondance du département des Chemins de fer et des Canaux. En réponse, j'ai aussitôt éliminé une partie très considérable de ma demande et insisté sur le dépôt de l'autre partie, laissant la première à la discrétion du département. J'ai la certitude que tout honorable député ferait la même chose dans un cas donné. Trop souvent une foule de documents de pure forme sont déposés qui sont d'aucune utilité quelconque. Ainsi dans le dossier de la compagnie foncière de la vallée de la Saskatchewan, on compte de cent à cent cinquante pages d'avis absolument semblables signifiés aux colons. Naturellement il faut rédiger nos motions de façon à les rendre compréhensives, afin d'y inclure tous les documents requis dans l'intérêt du public, et elles comprennent nécessairement une foule de

M. LEFURGEY.

documents d'aucune utilité publique. Dans les cas de ce genre, je serai très heureux de m'occuper de l'objection qui vient d'être soulevée, afin de faciliter autant que possible le travail du département. Notre désir est de nous renseigner, non pas d'imposer aucune tâche inutile. Si on m'avait averti du travail que nécessitait ma demande relative aux rapides Saint-André, j'aurais pu, sans préjudice aux intérêts du public, amoindrir considérablement la tâche du personnel du département. Quant à la présente motion, elle a pour objet d'obtenir un état précis et complet de la dépense faite pendant un certain nombre d'années. L'exactitude d'un calcul de ce genre ne saurait être mise en doute, mais celle qui s'appliquerait à des fonctionnaires de l'administration pourrait l'être. Ainsi, la pratique permet au député de demander ces états qu'il ne pourrait tirer lui-même des documents publics sans se donner beaucoup de travail. Je suis porté à croire que tout en prêtant à des abus, cette pratique rend des services, car beaucoup d'entre nous n'auraient pas le temps de faire ces calculs grâce à l'emploi de leur temps à la Chambre ou dans les comités. Dans ce cas-ci, cependant, l'amendement est le fait d'un honorable député de la droite.

L'hon. M. PUGSLEY : Je n'ai pas la moindre objection à laisser adopter cette motion, mais je tenais à faire savoir aux honorables députés que le comptable en chef m'a dit qu'il est absolument impossible dans un temps raisonnable de préparer le grand nombre de très volumineux dossiers dont la Chambre ordonne le dépôt.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre (M. Pugsley) remarquera que cet amendement qui a une portée si considérable provient des rangs de ses partisans.

L'hon. M. PUGSLEY : Je le constate. C'est là l'embaras.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

DISCUSSION D'UNE MOTION RELATIVE AU PROJET DE VENIR EN AIDE A L'ENLEVEMENT DES RECOLTES.

L'hon. GEO. E. FOSTER (Toronto-nord) demande le dépôt :

D'une copie de tous papiers, représentations, mémoires et correspondance échangée avec le ministre des Finances ou tout autre membre du Gouvernement au sujet des moyens à adopter par le Gouvernement, par l'entremise des banques ou conjointement avec elles, en vue de faciliter par un mouvement de fonds le transport des céréales des provinces de l'Ouest du Canada.

Il y a longtemps que cette motion est inscrite au feuillet de la Chambre. Après maints pourparlers en différents temps et encore aujourd'hui avec l'honorable minis-